

résolution, et de faire rapport à ce sujet à l'Assemblée générale, lors de sa trente-huitième session;

c) De faire procéder à une étude de la situation économique du Cap-Vert et de rendre compte en détail des nouveaux progrès réalisés dans l'organisation et l'exécution du programme spécial d'assistance économique en faveur de ce pays, en temps voulu pour que l'Assemblée générale puisse examiner la question à sa trente-neuvième session.

109^e séance plénière
17 décembre 1982

37/153. Assistance à Djibouti⁵⁹

L'Assemblée générale,

Rappelant sa résolution 36/216 du 17 décembre 1981 et ses résolutions antérieures sur la même question, dans lesquelles elle a appelé l'attention de la communauté internationale sur la situation économique critique où se trouve Djibouti et sur les besoins pressants d'assistance de ce pays,

Rappelant également sa résolution 36/156 du 16 décembre 1981, dans laquelle elle a demandé à la communauté internationale de continuer à soutenir les efforts déployés par le Gouvernement djiboutien pour répondre aux besoins des réfugiés,

Rappelant en outre sa résolution 36/221 du 17 décembre 1981, dans laquelle elle a lancé un appel à la communauté internationale pour qu'elle contribue généreusement aux projets et programmes destinés à aider les populations touchées par la sécheresse,

Ayant connaissance de la résolution 1982/41 du Conseil économique et social, en date du 27 juillet 1982, dans laquelle le Conseil a recommandé d'inscrire Djibouti sur la liste des pays en développement les moins avancés⁶⁰,

Ayant examiné le rapport du Secrétaire général⁶¹, auquel est joint en annexe le rapport de la mission d'étude qu'il a envoyée à Djibouti en 1982,

Prenant note de la situation économique critique de Djibouti et de la liste des projets urgents et prioritaires formulés par le Gouvernement, qui exigent une assistance internationale,

Notant en outre que le Gouvernement djiboutien convoquera une conférence de donateurs au début de 1983 afin d'obtenir un appui international pour le développement économique et social du pays,

1. *Exprime sa satisfaction* au Secrétaire général pour les mesures qu'il a prises en vue d'organiser un programme international d'assistance économique en faveur de Djibouti;

2. *Souscrit pleinement* à l'évaluation et aux recommandations figurant dans l'annexe au rapport du Secrétaire général⁶¹;

3. *Note avec satisfaction* l'assistance que des Etats Membres, des organismes des Nations Unies et d'autres organisations ont déjà fournie ou se sont engagés à fournir à Djibouti;

4. *Appelle de nouveau l'attention* de la communauté internationale sur la situation économique criti-

que à laquelle Djibouti doit faire face ainsi que sur les graves contraintes structurelles qui entravent son développement;

5. *Renouvelle l'appel* qu'elle a lancé aux Etats Membres, aux organes, programmes et organismes compétents des Nations Unies, aux organisations régionales et internationales et aux autres organismes intergouvernementaux et organisations non gouvernementales, ainsi qu'aux institutions financières internationales, pour qu'ils fournissent à Djibouti, par des voies bilatérales ou multilatérales, selon qu'il conviendra, une aide qui lui permette de faire face à la situation économique difficile dans laquelle il se trouve et de mettre en œuvre ses stratégies de développement;

6. *Prie* les institutions spécialisées et les autres organismes compétents des Nations Unies de poursuivre et d'accroître leurs programmes présents et futurs d'assistance à Djibouti, de coopérer étroitement avec le Secrétaire général en vue d'organiser un programme international efficace d'assistance et de rendre compte périodiquement au Secrétaire général des mesures qu'ils ont prises et des ressources qu'ils ont rendues disponibles pour aider ce pays;

7. *Lance un appel* aux Etats et organisations invités à participer à la conférence de donateurs qui doit se tenir à Djibouti au début de 1983 pour qu'ils contribuent généreusement au programme d'assistance que présentera à cette occasion le Gouvernement djiboutien;

8. *Prie* le Secrétaire général :

a) De poursuivre ses efforts en vue de mobiliser les ressources nécessaires à un programme efficace d'assistance financière, technique et matérielle à Djibouti;

b) De continuer à veiller à ce que les dispositions financières et budgétaires voulues soient prises en vue de mobiliser des ressources et coordonner l'assistance internationale à Djibouti;

c) De garder la situation à Djibouti constamment à l'étude, de rester étroitement en contact avec les Etats Membres, les organisations régionales et autres organisations intergouvernementales, les institutions spécialisées et les institutions financières internationales intéressées, et de rendre compte au Conseil économique et social, lors de sa seconde session ordinaire de 1983, de l'état d'avancement du programme spécial d'assistance économique en faveur de Djibouti;

d) De rendre compte de l'évolution de la situation économique de Djibouti et des progrès réalisés dans l'organisation et l'exécution du programme spécial d'assistance économique en faveur de ce pays, en temps voulu pour que l'Assemblée générale puisse examiner la question à sa trente-huitième session.

109^e séance plénière
17 décembre 1982

37/154. Assistance aux Comores

L'Assemblée générale,

Rappelant sa résolution 36/212 du 17 décembre 1981 et ses résolutions antérieures relatives à l'assistance aux Comores, dans lesquelles elle a lancé un appel à

⁵⁹ Voir également résolution 37/147 ci-dessus.

⁶⁰ Voir résolution 37/133 ci-dessus.

⁶¹ A/37/136.